

FILIÈRE SOINS INFIRMIERS

Dispositif d'accompagnement

1. Objet

Cette procédure vise deux objectifs :

De définir les activités du-de la formateur-trice HES lors de l'accompagnement d'un-e étudiant-e pour un stage.

Elle décrit le processus d'accompagnement en stage des étudiant-e-s en Suisse ainsi que des étudiant-e-s s'inscrivant dans le programme SEMP.

2. Domaine d'application

Cette procédure s'applique à tous les professeur-e-s, enseignant-e-s ou assistant-e-s attaché-e-s à la filière Soins infirmiers, qui sont ici appelé-e-s formateur-trice-s HES.

3. Définitions

Se référer au lexique sur le Moodle « HESAV_SI_formation pratique », la clé d'accès est « WelcomeFP ».

4. Glossaire

CORESLOC	Conférence des responsables locales et locaux de filière Soins infirmiers
CPT	Contrat Pédagogique Tripartite
FP	Formation Pratique
PF	Praticien-ne Formateur-trice
SEMP	Swiss-European Mobility Programme

5. Documents de référence

- Comités stratégiques de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale, 2011.
- Accord sur l'organisation de la formation pratique HES-SO, 26 mai 2011.
- Plan d'études cadre Bachelor 2012. Filière de formation soins infirmiers de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale, 2012.
- Convention intercantonale sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO). Delémont : HES-SO, 2013.
- Formation pratique bachelor, Cadre général de réalisation et d'évaluation, 2016.

Rôle du formateur-trice dans le cadre du stage	Filière soins infirmiers	Auteur : MLI/AGE	Approuvé par : GDA	1/5
Créé le : mai 2014	Modifié le : 27.02.2022	Par : MDG/AGE/CBI/MCF	Version : 5	

- Complément au cadre général de réalisation et d'évaluation de la formation pratique de la filière Bachelor of Science HES-SO en soins infirmiers applicable aux étudiant-e-s de la formation en soins infirmiers en emploi à HESAV, 2015.
- Filières soins infirmiers, Règle pour les étudiant-e-s bachelor, période de formation pratique, 2017.

6. Responsabilités

Cette procédure est placée sous la responsabilité du/de la doyen-ne de la filière Soins infirmiers.

7. Procédure

Phase I Le-la formateur-trice HES est informé-e par le bureau des étudiant-e-s de la mise à disposition de la liste « répartition des stages ». Elle se trouve sur le disque « P:\Soins infirmiers\Administration\Répartition des enseignants pour les stages ».

Il-elle s'inscrit sur des lieux de stage pour accompagner un ou plusieurs étudiant-e-s. En fonction de la feuille de charge, le-la formateur-trice HES peut être amené-e à accompagner un à plusieurs étudiant-e-s pour chaque période de stage.

Deux mois avant le départ en stage chaque étudiant-e devrait connaître le nom du-de la formateur-trice HES qui sera la personne référente pour son stage. Si tous les stages ne sont pas attribués, la responsable de la formation pratique en collaboration avec la doyenne attribue un-e formateur-trice HES.

Phase II Les étudiant-e-s sont tenu-e-s de contacter le-la formateur-trice HES au minimum trois semaines avant le début du stage, afin de discuter du projet de stage. Celui-ci sera réalisé par écrit et envoyé au préalable au formateur-trice HES référent-e pour le stage. En l'absence de prise de contact, le-la formateur-trice HES contacte l'étudiant-e deux semaines avant le début du stage.

Lors de cette rencontre, le-la formateur-trice HES travaille avec l'étudiant-e sur son projet de stage (bilan personnel, bilan des compétences, objectifs). Le-la formateur-trice HES propose si nécessaire des ressources à mobiliser pour développer les compétences et la posture professionnelle de l'étudiant-e.

Le-la formateur-trice HES s'informe auprès de l'étudiant-e s'il/elle bénéficie de soutiens spécifiques à l'apprentissage (calculs professionnels, etc.) ainsi que de mesures spécifiques d'accompagnement (dyslexie, etc).

Rôle du formateur-trice dans le cadre du stage	Filière soins infirmiers	Auteur : MLI/AGE	Approuvé par : GDA	2/5
Créé le : mai 2014	Modifié le : 27.02.2022	Par : MDG/AGE/CBI/MCF	Version : 5	

Procédure

Phase III Au minimum deux semaines avant le début du stage, le-la formateur-trice HES prend contact avec le-la PF du lieu de stage, afin de fixer le rendez-vous pour la réalisation du CPT. Ce dernier doit, dans la mesure du possible, s'effectuer sur la première semaine de stage ou la semaine qui précède le stage.

Lors de cette rencontre qui réunit l'étudiant-e, le-la PF et le-la formateur-trice HES, le-la formateur-trice HES soutient l'étudiant-e dans la présentation de son projet de stage.

Les expériences, les opportunités, les moyens d'apprentissage, ainsi que les modalités d'évaluation sont discutés entre les trois parties, et répertoriés dans le CPT. Il est signé par les trois parties. La version originale revient à l'étudiant-e.

Phase IV Le-la formateur-trice HES est en contact avec l'étudiant-e afin d'évaluer le niveau de progression de ce-cette dernier-ère. En cas de difficultés, le-la formateur-trice HES en collaboration avec le-la PF clarifient les mesures à déployer pour la suite du stage (participer au bilan mi-stage si nécessaire, etc)

Le-la formateur-trice HES discute le bilan mi-stage avec l'étudiant-e.

Le-la formateur-trice HES est responsable de suivre l'évolution du stage de l'étudiant-e. Il-elle informe le-la responsable de la FP d'une éventuelle intention d'arrêt de stage, d'échec ou toute autre problématique interférant avec le bon déroulement du stage.

Le-la formateur-trice HES est informé-e par l'étudiant-e du nombre de jours d'absence en stage pour maladie. A partir de 5 jours d'absence, une rencontre doit avoir lieu en présence de l'étudiant.e, de son enseignant.e référent.e et du/de la praticien.ne formateur.trice. Une évaluation de la possibilité de compensation pour les jours dépassant l'absence autorisée doit être faite (durant la suite du stage ou dans la continuité du stage). Les modalités de compensation sont définies par écrit dans un avenant au contrat pédagogique tripartite. L'évaluation est réalisée à la fin de la durée du stage en y intégrant les éventuels jours de compensation.

Phase V Après le stage, le-la formateur-trice HES rencontre l'étudiant-e dans le but d'identifier les apprentissages réalisés, et de signer le document d'évaluation des compétences. En cas de difficultés ou d'échec de stage, une attention particulière est portée au bilan des compétences.

L'étudiant-e remettra au bureau des étudiant-e-s le CPT accompagné de l'évaluation finale, dans la semaine qui suit la fin du stage.

Rôle du formateur-trice dans le cadre du stage	Filière soins infirmiers	Auteur : MLI/AGE	Approuvé par : GDA	3/5
Créé le : mai 2014	Modifié le : 27.02.2022	Par : MDG/AGE/CBI/MCF	Version : 5	

8. Activités des intervenants

Le secrétariat des filières

Le secrétariat fournit la liste de répartition des stages, la met à disposition des formateur-trice-s HES pour inscription, et la transmet aux étudiants.

Il élabore et transmet les avis de stage destinés aux lieux de stage environ 2 mois avant le début de la période de formation pratique.

Le secrétariat assure le suivi des absences en stage, et réceptionne les éventuels certificats médicaux. Il informe le/la formateur-trice HES des éventuelles absences de l'étudiant-e dont il-elle est référent-e.

Le-la responsable et le-la coordinateur-trice de formation pratique

Le-la responsable et le/la coordinateur-trice de formation pratique sollicitent les places de stage et les attribuent en fonction des besoins spécifiques des étudiant-e-s.

Il-elle-s sont responsables en cas de litiges dépassant la fonction des formateur-trice-s HES.

Il-elle-s assurent la formation des nouveaux collaborateurs au rôle de formateur-trice-s HES.

Le-la doyen-ne

Le-la doyenne attribue un lieu de stage au formateur-trice HES lorsque ce-tte dernier-ère ne s'est pas inscrit-e dans le délai imparti.

9. Documents associés

- Règles concernant la formation pratique de la Haute Ecole de Santé Vaud (Février, 2014).
- Formation pratique Bachelor : Cadre général de réalisation et d'évaluation (CORESLOC, octobre, 2012).
- Intégration_Lexique (HESAV, Septembre 2021)

10. Indicateurs de performance

Dans le cadre de la mesure de l'efficacité de cette procédure, les indicateurs suivants sont évalués :

- Chaque étudiant-e connaît le nom du-de la formateur-trice HES référent-e deux mois avant le début de son stage.
- Un projet de stage est réalisé pour chaque stage
- Les ressources soutenant le développement des compétences sont identifiées
- Le CPT est établi durant la première semaine de stage au plus tard
- Chaque étudiant-e est accompagné-e par un-e PF durant son stage
- Le-la formateur-trice HES a eu un contact avec l'étudiant-e

Rôle du formateur-trice dans le cadre du stage	Filière soins infirmiers	Auteur : MLI/AGE	Approuvé par : GDA	4/5
Créé le : mai 2014	Modifié le : 27.02.2022	Par : MDG/AGE/CBI/MCF	Version : 5	

Procédure

- Le catalogue des lieux de stage est à jour
- Durant la semaine suivant la fin du stage, le-la formateur-trice HES a vu l'étudiant-e dans le but de discuter des apprentissages réalisés et d'adapter le bilan des compétences.

Rôle du formateur-trice dans le cadre du stage	Filière soins infirmiers	Auteur : MLI/AGE	Approuvé par : GDA	5/5
Créé le : mai 2014	Modifié le : 27.02.2022	Par : MDG/AGE/CBI/MCF	Version : 5	